



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS COMMUN EXTERNE DE RECRUTEMENT DE SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS CLASSE NORMALE

SESSION 2026

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

L'académie de Normandie a organisé, pour le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice et le Ministère de l'éducation nationale, le concours externe de recrutement de secrétaires administratifs classe normale.

I/ Organisation du concours

1) Dispositions générales

a/ Rôles et missions d'un secrétaire administratif

Les secrétaires administratifs assurent des tâches administratives d'application. A ce titre, ils sont chargés, notamment, d'appliquer les textes de portée générale aux cas particuliers qui leur sont soumis. Ils peuvent exercer des tâches de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse. Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe.

b/ Modalités du concours

La nature et le programme des épreuves du concours de recrutement ont été fixés par l'arrêté interministériel du 25 juin 2009.

Le concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites sont les suivantes :

1° Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3**).**

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

2° Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations
- comptabilité et finance
- problèmes économiques et sociaux
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (**durée : trois heures ; coefficient 2**, dont coefficient 1 pour les



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option).

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

3° L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (**durée : vingt-cinq minutes**, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; **coefficient 4**).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par la Division des Examens et Concours et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère.

2) Nombre de postes offerts

Par arrêté du 5 février 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de corps de fonctionnaires de catégorie B ont été autorisées au titre de 2026. Un total de **17 postes** a été offert au concours, répartis de la sorte :

- pour le Ministère de l'intérieur : **9 postes**
- pour le Ministère de l'éducation nationale : **7 postes**
- pour le Ministère de la justice : **1 poste**

3) Inscriptions et candidatures

Les candidats avaient la possibilité de s'inscrire par voie dématérialisée. A l'issue de cette phase, **546 candidats** étaient inscrits. Les candidats se sont inscrits dans les options proposées dans les proportions suivantes :

- 56 % : gestion des ressources humaines dans les organisations
- 9 % : comptabilité et finance
- 16 % : problèmes économiques et sociaux
- 19 % : enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

4) Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet de la publication d'un arrêté daté du 2 avril 2026. Elle reflète les univers professionnels des trois ministères concernés par ce recrutement. Plusieurs correcteurs ont par ailleurs été convoqués pour la phase d'admissibilité et tous les membres du jury d'admission ont participé à la correction des copies. Ce dernier se compose ainsi qu'il suit :

- Présidente
- Un personnel de direction
- Un secrétaire général d'EPL
- Un personnel relevant des services académiques déconcentrés
- Un personnel relevant des services de l'enseignement supérieur
- Deux personnels relevant des services déconcentrés du Ministère de l'intérieur
- Deux personnels relevant des services déconcentrés du Ministère de la justice



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II/ Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 9 avril 2026, de 9h à 12h pour l'épreuve du cas pratique et de 14h à 17h pour l'épreuve à option.

Seuls 284 candidats étaient présents aux épreuves d'admissibilité, soit 52 % des inscrits (contre 54 % à la session 2025).

1) Correction des copies

Les copies anonymées ont été remises aux correcteurs convoqués le 27 avril 2026 à l'occasion d'une réunion de cadrage organisée par la Présidente de jury.

Les copies ont été réparties en lots de copies, chaque correcteur disposant d'un barème de notation, fourni avec les sujets. Ces barèmes avaient préalablement été travaillés avec l'ensemble des membres de jury puis validés par la Présidente de jury.

2) Résultats des candidats en fonction des épreuves choisies

L'épreuve du cas pratique, commune à l'ensemble des candidats, a été moyennement réussie, avec une moyenne générale de 9,48/20.

Pour la seconde épreuve, celle des questions, les résultats ont été variables suivant les options choisies.

Voici les moyennes obtenues pour chacune d'elles :

- 10,96/20 : gestion des ressources humaines dans les organisations
- 9,83/20 : comptabilité et finance
- 10,59/20 : problèmes économiques et sociaux
- 11,98/20 : enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.
-

3) Candidatures admissibles

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour déterminer l'admissibilité des candidats.

Au total, 69 candidats ont été déclarés admissibles, soit 24 % des candidats présents lors des épreuves écrites d'admissibilité. On note également que les candidats admissibles s'étaient inscrits dans toutes les options proposées lors de l'inscription au concours.

III/ L'épreuve d'admission

Sur les 69 candidats déclarés admissibles, seuls 65 se sont présentés à l'épreuve orale d'admission. Quatre candidats admissibles avaient envoyé leur fiche de renseignement pour poursuivre les épreuves, mais ne se sont finalement pas présentés devant le jury le jour des oraux.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les mercredi 10 juin, jeudi 11 juin et vendredi 12 juin 2026 dans les locaux du Rectorat de l'académie de Normandie.

1) Déroulement des épreuves orales

Les membres du jury ont été répartis en trois sous-commissions de trois membres.

L'épreuve orale d'admission de ce concours externe consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte court en rapport avec le rôle des administrations en portant sur une politique publique et comportant une à deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Le jury s'est attaché à choisir des sujets au cœur de l'actualité et des réformes récentes en ouvrant les textes choisis sur des questions avant tout citoyennes.

Sur les 69 candidats admissibles, 69 ont donc envoyé dans les délais impartis leur fiche de renseignement et 65 se sont présentés pour l'entretien de 25 minutes.



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après un rappel de la nature des épreuves et des aspects réglementaires liés à l'organisation de ce concours, les membres du jury ont procédé à l'audition des candidats en s'attachant à évaluer plus particulièrement les éléments suivants :

- Pour la première partie de l'épreuve (l'exposé du candidat), la qualité de l'exposé et celle de l'expression orale ont été appréciées, à savoir :

- l'aisance
- la qualité de l'expression, la clarté
- le rythme de l'exposé
- la maîtrise de la durée de l'exposé
- la bonne compréhension et restitution du thème abordé dans le texte
- la structure de l'exposé (introduction/développement/conclusion)
- la qualité des réponses aux questions du sujet

- Pour l'entretien avec le candidat, la motivation et les aptitudes du candidat ont été évaluées, au travers notamment des critères suivants :

- la connaissance de la fonction publique d'Etat
- la connaissance de quelques réformes
- la connaissance des missions exercées par un lauréat du concours
- la capacité à se projeter sur ces fonctions
- l'authenticité et la pertinence de la motivation
- les capacités de réflexion et d'argumentation
- la maîtrise de soi, l'attitude générale
- la capacité à tenir un discours clair, l'esprit de synthèse
- la rigueur et la maîtrise de la langue
- les qualités personnelles du candidat, le potentiel décelé.

La prestation du candidat était notée sur 20, l'exposé comptant pour la moitié des points et les membres de jury ayant la possibilité de noter au demi-point.

2) Résultats d'admission

A l'issue des entretiens, les membres du jury se sont réunis afin d'harmoniser et d'arrêter les notes de l'épreuve orale.

Après calcul des notes définitives, obtenues par les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites et orales, le jury a délibéré et prononcé :

- l'admission de 17 candidats en liste principale, les totaux s'échelonnant de 153,09/180 (17,01/20) à 125,75/180 (13,97/20)
- l'inscription de 11 candidats sur la liste complémentaire, le dernier candidat retenu ayant obtenu un total de 120,5/180 points (13,38/20).

IV/ Observations

1) Les épreuves écrites d'admissibilité

a/ Première épreuve : le cas pratique

Cette épreuve a été, dans la majorité des cas, très moyennement réussie. Le sujet était pourtant à la portée de l'ensemble des candidats et le support documentaire fourni accessible et contenant toutes les informations nécessaires pour répondre à la commande, avec des documents très « guidants ».

Pour l'essentiel, les candidats n'ont pas compris l'épreuve, ni ce qui était attendu d'eux. Le jury regrette qu'ils ne se soient pas renseignés au préalable sur la nature des épreuves et le déroulement du concours.



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il s'agit pour ce type d'épreuve d'être pragmatique et logique. Or le positionnement attendu des candidats et la nature de la commande n'ont parfois que très peu été compris, des candidats ayant rendu une copie hors sujet ou incomplète. La paraphrase, qui est toujours à proscrire quel que soit le concours, a été constatée dans de trop nombreuses copies.

Il convient de rappeler aux candidats que le cas pratique est un exercice à vocation professionnelle, qui vise pour le jury à apprécier les capacités à rédiger de manière claire, concise, à analyser et à argumenter, mais aussi à vérifier, bien qu'il s'agisse d'un concours externe, un minimum de bon sens et d'aptitude à synthétiser, à retranscrire des informations, même sans maîtrise du style et des codes administratifs.

Au-delà du manque d'esprit de synthèse et de vision pragmatique, la qualité de l'expression écrite s'est révélée parfois trop faible, de même que la richesse du vocabulaire. Il est par ailleurs important de relire sa copie, les membres de jury ont été frappés par le nombre de fautes d'orthographe, ce qui a été sanctionné. Les développements étaient par ailleurs souvent trop courts et peu étayés.

Comme souvent, un problème de gestion du temps a été constaté, avec des copies bacées à la fin, voire incomplètes. Les productions manquaient parfois de structure, de plan, tout en contenant des informations inutiles. En revanche les très bons candidats ont su prendre de la hauteur par rapport au sujet et rédiger de très bonnes copies avec du contenu, des indicateurs, des références. Ces candidats avaient parfaitement compris la visée de cet exercice et se sont concrètement projetés dans un contexte professionnel.

Il importe également d'apporter le plus grand soin à la présentation de sa copie, ne serait-ce que par respect pour les correcteurs. Certaines copies se sont avérées être difficilement lisibles. Le positionnement, l'image que le candidat renvoie est elle aussi capitale dans un concours pour démontrer sa motivation.

b/ Deuxième épreuve : les questions

S'agissant de l'épreuve à questions, c'est la partie de l'épreuve comportant les questions communes qui a été la mieux réussie. Certains candidats ont par ailleurs obtenu des notes très faibles dans l'épreuve à option choisie, par définition, dans le domaine de leur choix, donc supposé être maîtrisé.

Comme dans le cas pratique, la partie des questions communes a fait l'objet de paraphrase et d'un problème récurrent d'appropriation des informations. La gestion du temps a également été délicate, certains candidats composant parfois sur la partie des questions communes ou de l'option, mais pas les deux. D'autres candidats ont tenté de répondre à l'ensemble des questions des différentes options, au lieu de celles de l'option choisie lors de leur inscription au concours, démontrant leur incompréhension de la nature même des épreuves de ce concours.

Dans la partie à option, beaucoup de contresens sur les questions ont été relevés par les correcteurs, ainsi qu'une absence de réflexion, à l'exception des meilleures copies. Souvent les candidats se sont contentés d'un travail scolaire sans comprendre la portée de l'épreuve. Des problèmes de synthèse, de confusion dans les réponses, de rigueur, ont également été constatés, de même qu'un manque de soin dans la rédaction et la présentation des copies.

2) L'épreuve orale d'admission

Cette épreuve est déterminante. L'oral est en effet essentiel pour permettre au jury de déceler le potentiel des candidats, leur motivation et leurs aptitudes à exercer les fonctions de secrétaire administratif. Les candidats ont été accueillis avec la plus grande bienveillance par chaque jury, leur permettant de réduire autant que possible leur stress et de mettre en exergue leur potentiel et leur motivation.

Le constat est inégal. Certains candidats ont donné l'impression de venir sans réelle préparation ni connaissance des missions et emplois correspondants au concours, d'autres au contraire ont fait preuve de beaucoup de sérieux, mais globalement le jury a déploré un manque patent de préparation.

Le jury a également regretté la méconnaissance globale de la fonction publique, voire bien plus



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

généralement des sujets d'actualité. Certains candidats admissibles n'avaient ainsi aucune idée des missions des ministères pour lesquels ils postulaient, ignoraient plus largement les grandes lignes de l'organisation administrative de la France ou encore justifiaient leur motivation pour exercer les missions de secrétaire administratif de manière peu convaincante.

La plupart des candidats, à l'exception des très bons, se sont également uniquement projetés dans un travail de pure exécution, en méconnaissant par ailleurs les dimensions de travail d'équipe et de lien hiérarchique, voire d'animation d'équipes, s'imaginant seuls avec des dossiers.

Dans la partie d'exposé, les candidats se sont montrés peu maîtres de la gestion de leur temps, mais ont fait un effort d'approfondissement et d'appropriation du texte, sans toutefois systématiquement suivre une ligne directrice. Le respect des 10 minutes a été particulièrement difficile, de même que la réponse aux questions des membres du jury. Cependant cette partie a été globalement satisfaisante. En revanche, d'excellents candidats se sont révélés dès la phase de l'exposé et ont impressionné le jury par leur maîtrise, leur aisance, leur clarté et la qualité de leur prestation.

Lors de la phase suivante d'entretien, le jury a pu apprécier les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à une situation concrète. Cette partie a été moyennement réussie pour les mises en situation et, de nouveau, le jury a déploré que les candidats n'aient pas démontré davantage de connaissances ou d'intérêt pour les grands enjeux de notre société et les réformes en cours. Ainsi, des écarts de niveaux très importants ont été constatés entre les candidats retenus sur liste principale (voire sur la liste complémentaire) et la majorité des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites.

En revanche, le jury a pu percevoir de grandes qualités et une excellente préparation chez plusieurs candidates et candidats, aux parcours parfois atypiques et qui ont su démontrer une réelle motivation à intégrer la fonction publique d'Etat. Ces très bons profils ont conduit le jury à inscrire un nombre significatif de candidats sur la liste complémentaire, chacune et chacun de ces candidats ayant particulièrement retenu l'attention du jury dans cette phase d'admission.

V/ Conclusion

Ce concours externe de recrutement de secrétaires administratifs, interministériel avec ses trois ministères recruteurs, est sélectif et demande une préparation approfondie et constante, tant pour la phase d'admissibilité que d'admission. Le jury a veillé à recruter des candidats dotés de capacité d'analyse, d'adaptation et de réaction, aptes à exercer leur fonction, le cas échéant d'encadrement intermédiaire, à l'image des parcours professionnels pouvant s'offrir à eux. Globalement, peu de candidats étaient suffisamment préparés et ont démontré une réelle appétence, voire connaissance, des fonctions briguées. Malgré ce constat, le jury a pu apprécier l'investissement démontré par de brillants candidats, qui se sont réellement détachés des autres par leurs qualités et détermination, permettant ainsi de mettre en lumière de vraies personnalités.

Enfin, au-delà de l'exercice de sélection, ce concours constitue toujours un précieux observatoire de l'attractivité de la fonction publique et des aspirations professionnelles des nouvelles générations. Il offre un regard direct sur les motivations de celles et ceux qui choisissent de s'engager pour le service public. Sur ce point, le jury a eu le plaisir lors des entretiens de constater l'attractivité des postes de la fonction publique d'Etat, en tout premier lieu celle de l'éducation nationale, porteurs de sens et de valeurs, en particulier pour les candidats qui ont souhaité s'inscrire au concours pour se réorienter professionnellement. Je souhaite à l'ensemble des lauréats de la session 2026 une excellente carrière et mes vœux de réussite aux futurs candidats qui liront ce rapport de jury. Vous êtes sur la bonne voie.

Fait à Evreux le 15 juillet 2026,

La Présidente du jury,

Elodie LAMART